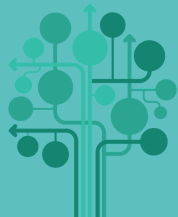


EPALE: la plateforme électronique pour l'éducation des adultes

Ce dispositif est un outil pertinent pour établir un projet. EPALE repose sur le partage de contenus lié à la formation des adultes, notamment des actualités, des blogs, des ressources, des événements et des cours.

Financée par la Commission européenne, elle représente la dernière initiative en date de l'engagement permanent de la Commission à améliorer la qualité des prestations de la formation des adultes en Europe. Les membres de la communauté peuvent discuter et échanger avec des collègues dans toute l'Europe grâce aux fonctionnalités du site, notamment, les forums et en laissant des commentaires sur le blog. Elle permet de trouver des projets et de nouer des liens professionnels en utilisant la fonction de recherche de partenaires.

+ d'infos: <https://ec.europa.eu/epale/fr>



Plus d'infos sur Erasmus+?

Education et formation
AEF-Europe

+32 2 542 62 78

communication@aef-europe.be



Erasmus+ vise à fournir des opportunités d'apprentissage aux individus; à soutenir l'internationalisation et le développement institutionnel des prestataires d'éducation des adultes et d'autres organisations actifs dans le domaine de l'éducation des adultes et à améliorer la qualité de l'offre de formation du secteur.

www.erasmusplus-fr.be



ERASMUS+

Education des adultes



Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Action clé 1: Mobilité des individus

Cette action soutient les prestataires d'éducation des adultes et d'autres organisations actifs dans le domaine de l'éducation des adultes qui souhaitent organiser des activités de mobilité d'apprentissage pour leurs apprenants et membres du personnel.

Toutes les activités de mobilité peuvent être hybrides, c'est-à-dire qu'une période de mobilité réelle peut être combinée avec une période de mobilité virtuelle.

Pour qui?

Pour les formateurs, le personnel et les apprenants des établissements d'éducation des adultes.

Quelles activités?

Personnel:

- Missions d'enseignement: 2-365j
- Formations dans un autre organisme partenaire: 2-30j
- Stages d'observation: 2-60j

Apprenants:

- Mobilité de groupe: 2-30j
- Mobilité individuelle d'apprentissage: 10-30j

Quelle durée?

Projets de 6 à 24 mois

Action clé 2: Partenariats en faveur de la coopération

La coopération entre organisations et institutions permet aux organismes de travailler en projet avec des partenaires européens sur une thématique qui leur est commune et qui répond à leur(s) besoin(s).

L'objectif est de développer des projets innovants ou d'échanges d'expérience et de savoir-faire. L'impact du projet sera donc local, régional, national et européen.

Ces partenariats s'adressent soit à un secteur spécifique, soit à plusieurs secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Deux types de partenariat:

- **Partenariats simplifiés:** ces projets sont conçus pour élargir l'accès aux organismes de plus petite taille actifs dans l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Ils bénéficient de subventions inférieures (30.000€ ou 60.000€), sont d'une durée plus courte (6 à 24 mois) et ont des exigences administratives plus simples.
- **Partenariats de coopération:** l'objectif de ces partenariats est créer des résultats réutilisables, transférables, évolutifs et, si possible, avec une forte dimension transdisciplinaire. Ils doivent être ancrés dans les priorités et les cadres politiques de chaque secteur Erasmus+, au niveau européen et national, tout en visant la mise sur pied d'incitants à la coopération. Durée: 12 à 36 mois. Budget accordé: 100.000€ à 400.000€.

Les établissements peuvent également être candidats à l'accréditation dans le cadre d'un projet AC1 et avoir accès à des financements garantis et simplifiés pendant toute la durée de la programmation.